

Focus Risques Majeurs

Incendie – Zone Confinée - Electricité



Plan de route 2023



Objectif 2023 : Développer l'engagement Sécurité

Appropriation des 6 risques majeurs et règles qui sauvent
Ancrer le STOP Chantier avec une légitimité collective
Partager les Evènements à Haut Potentiel de Gravité EHPG



Because We Care

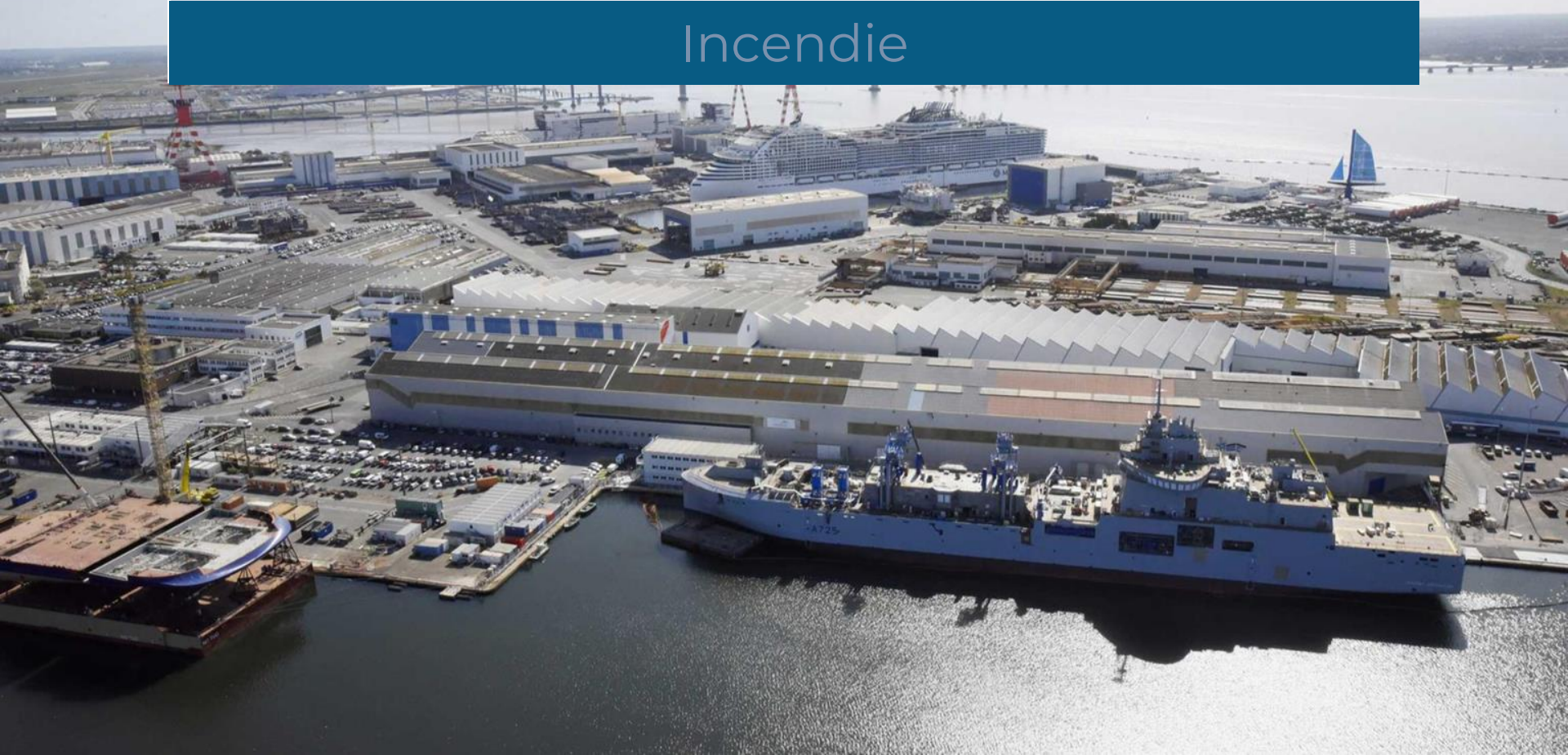


Because
we care

11 min

Focus Risque Majeur

Incendie



Lien vers la vidéo

Extrait – Because We Care

J'ai toujours respecté le feu. On le côtoie tout le temps sur les chantiers.



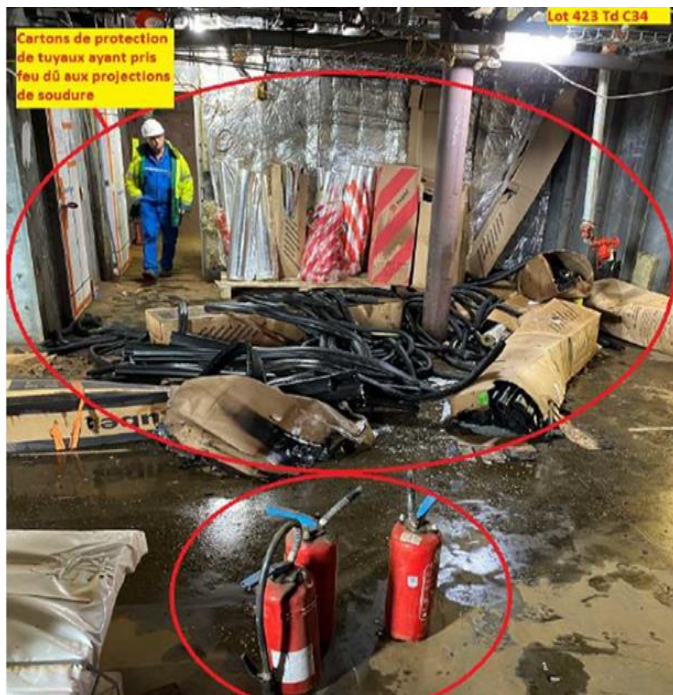
Erreur classique que j'aurais pu éviter...
C'est ce qu'on se dit après coup.

Les étincelles peuvent entraîner des situations qu'on ne remarque pas tout de suite.

On ne pense pas toujours à tout...

Ces choses-là, ce n'est pas possible et pourtant ça arrive.

Vous pouvez le voir aussi

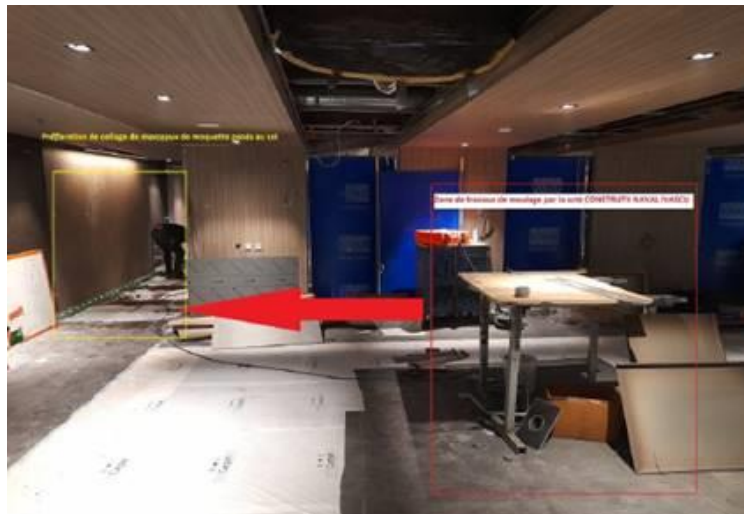


Des évènements nous le rappellent

- **Départ de feu le 29/06/2022 sur le W34** : Feu majeur sur de la moquette en préparation

Cause : Les projections issues de travaux de meulage à proximité auraient enflammées les émanations de gaz inflammable de la colle utilisée pour coller la moquette au sol.

Eteint au moyen de **6 extincteurs** et déclenchement **tête hi-fog**.

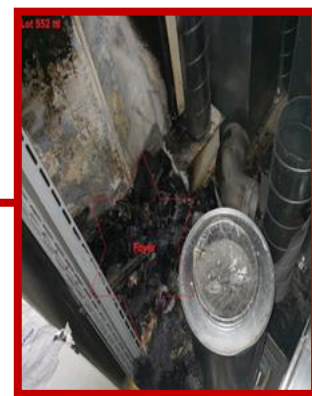
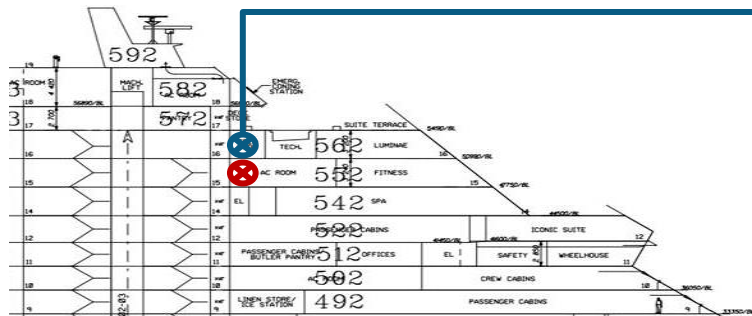


Des évènements nous le rappellent

- **Départ de feu le 02/06/2018 sur le J34**

Cause : Les projections de travaux de soudure gatte inox réalisés au lot 562 ont provoqué un départ de feu au lot 552 (peinture et polyane brulés).

Eteint au moyen de **5 extincteurs**.



Nos Règles qui Sauvent

RÈGLE QUI SAUVE | INCENDIE



LORS DE TRAVAUX PAR
POINTS CHAUDS, JE
PROTÈGE MON
ENVIRONNEMENT



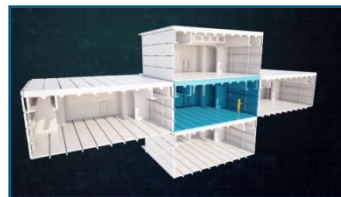
POUR QUE CHACUN D'ENTRE NOUS RENTRE CHEZ SOI EN BONNE SANTÉ

Nos Règles qui Sauvent

Lors de Travaux Par Points Chauds (TPPC), je protège mon environnement

Avant les travaux :

- Je réalise une analyse de risques avant le début des travaux (règle des 5D, matières, protection, co-activité)
- J'écarte toute matière combustible (déchets, ...) de la zone de travail (10m)
- Je m'assure d'avoir un extincteur approprié dans l'environnement
- Je protège les éléments que je n'ai pas pu retirer de la zone à l'aide de Kynol, Texo ou écran de protection



Règle des 5D

Dedans
Devant
Derrière
Dessus
Dessous



Meulage /
Soudage
=
Protection Kynol



Soudage /
Oxycoupage
=
Protection Texo



Nos Règles qui Sauvent

Lors de Travaux Par Points Chauds (TPPC), je protège mon environnement

Pendant les travaux :

- Je surveille ou fais surveiller les projections incandescentes et leur point de chute
- Je dépose les objets chauffés uniquement sur des supports adaptés



Après les travaux :

- J'inspecte l'état de l'environnement direct et indirect de la zone de travail (émission de fumée, point incandescent, ...)
- Je range le matériel, je nettoie la zone, j'évacue les déchets et les protections

Focus Risque Majeur

ESPACE CONFINÉ



Extrait – Because We Care

Lien vers la vidéo

C'est votre état
d'esprit et votre
façon de
travailler qui
compte le plus.



On n'imagine pas
se retrouver à
cours d'oxygène.
Dans ce cas, les
secondes sont
comptées.

On néglige de
petites choses ou
on ne les fait qu'à
moitié.

Un petit oubli
a dégénéré.

Si ça nous
touche autant,
c'est parce
qu'on se sent
concerné.

Vous pouvez le voir aussi

OK

Accessible (travail en cours)
Affichage en place



Accès condamné
Cadenas en place
Affichage en place

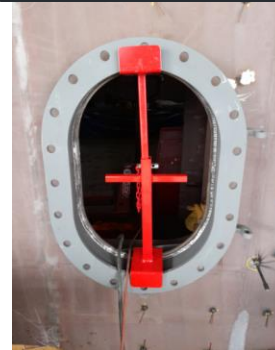


NOK

Absence de condamnation (barres, ...)
Affichage en place



Accès condamné
Absence de cadenas
Absence d'affichage



Raccord réparé avec des rilsans



Flexible réparé avec du scotch



Des évènements nous le rappellent

Accident du 10/12/2018 sur le F34 (Locaux Publics)

Circonstances :

- En entrant dans un cofferdam sous la piscine AR du F34 pour y retirer des tapes, 2 salariés ont été intoxiqués par l'inhalation de fumées de soudage FFAG liées à de la coactivité (fermeture de brèches).

Causes :

- Zone non classée donc absence d'affichage et non port de détecteurs
- Coordination des travaux insuffisante

=> Les risques liés aux ZC concernent également les zones emménagement.

Des évènements nous le rappellent

Accident mortel Avril 2021 Chez CRIST (tronçon M34)

Circonstances :

- Lors d'une soudure de bride en extérieur de capacité, un opérateur a du entrer dans la capacité pour faire une sécurisation du tuyau.

Causes :

- Fuite au niveau du réseau
- Présence d'argon => Manque d'oxygène
- Absence de détecteur

Nos Règles qui Sauvent

RÈGLE QUI SAUVE | ESPACE CONFINÉ





**JE NE RENTRE JAMAIS
DANS UN ESPACE
CONFINÉ SANS
DÉTECTEUR O₂**



ZA - Zone confinée à accès limité
Spécificité: Accès Restreint (10-2-110-011)

Consignes Sécurité Spécifiques Activité
Specific Activity Safety Rules

Travaux de soudage en zone confinée
Welding works in confined zone

De: 01/06/2018 À: 01/07/2018
Responsable zone: M. DUPONT

Détecteur O₂ obligatoire
Compulsory oxygen detector

Adduction d'air obligatoire
Compulsory air supply

Détecteur de CO obligatoire
Compulsory CO detector

O₂

POUR QUE CHACUN D'ENTRE NOUS RENTRE CHEZ SOI EN BONNE SANTÉ

Nos Règles qui Sauvent

Tout accès en Zone Confinée est réglementé !

Je ne rentre jamais dans un espace confiné sans détecteur O₂

Les principaux risques liés aux espaces confinés :

- Asphyxie
- Intoxication
- Incendie/ Explosion



Définition d'un espace confiné :

- Les zones confinées sont des espaces totalement ou partiellement fermés dont les caractéristiques (dimensions, ouvertures, exigüité, ...) ne permettent pas un bon échange avec l'air ou, de par leur configuration, peuvent entraîner une augmentation des risques (brûlure, électrisation, interventions des secours, ...).
- Selon leur potentiel de danger, ces zones sont classées en zone A ou B.



Les détecteurs



OU



Si déclenchement,
j'évacue.

Nos Règles qui Sauvent

Différenciation des Zones A et des Zones B

- Il existe 2 types de zones confinées (Zones A et Zones B) qui présentent des niveaux de risques différents.
- Le niveau de risques en Zone B est supérieur à celui en Zone A.
- Les mesures de prévention applicables sont différentes selon le niveau de risque.



Zone A – Affiche Jaune



Zone B – Affiche Rouge



Nos Règles qui Sauvent

Je ne rentre jamais dans un espace confiné sans détecteur O₂

- Avant les travaux :

- Déclarer l'intervention
- Posséder un permis de travail (Zone B)
- Signaler la zone par une pancarte
- Vérifier l'état de la zone (éclairage/ aération/ accès/ électricité/ flexibles)
- Vérifier la salubrité de l'air (Zone B)

- Pendant les travaux :

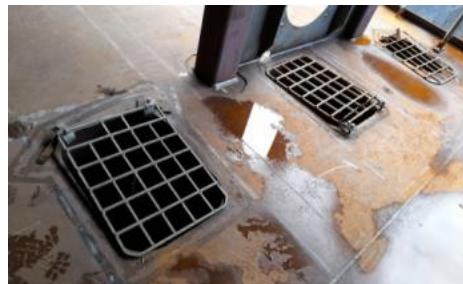
- Porter obligatoirement un détecteur O₂ quels que soient les travaux réalisés (y compris en « visite »)
- Ne pas travailler en solitaire OU posséder un moyen de communication ou d'alerte fonctionnel. Sinon, le hiérarchique est obligatoirement dans la zone et s'informe régulièrement du bon déroulement des travaux. Pour les zones B, rester en communication avec une personne à l'extérieur de la zone confinée.
- Si le détecteur O₂ se déclenche, je sors immédiatement de la zone. Il y a soit un risque de sous-oxygénation (asphyxie, ...) soit un risque de suroxygénation (incendie,...).



Nos Règles qui Sauvent

Je ne rentre jamais dans un espace confiné sans détecteur O₂

- Après les travaux :
 - Déclarer sa fin d'intervention
 - Condamner la zone après les séquences de travail (Zone A) ou quotidiennement (Zone B)
 - Couper et évacuer les énergies/ fluides



Nos Règles qui Sauvent

• Pour aller plus loin :

Classement des zones A et B et règles associées

	Zone A , à accès limité	Zone B , accès soumis à autorisation
	.Espace partiellement ou totalement fermé dont le volume est < 100m3 ou .Espace dont l'accès se fait par BTH ou par ouverture de dimension similaire ou .Espace dont la conception (maillage ..) ou l'environnement proche (capacités adjacentes en exploitatio	.Espace < 100m3 fermé, dont l'accès ne se fait que par un seul BTH .Espace à très faible volume .Espace où le résultat de l'analyse de fuite d'argon, en situation bord, donne un résultat significatif .Tout espace confiné en exploitation nécessitant
		<i>Exemples : cuves, galerie, fosses, réservoirs, capacités... en exploitation ou rouvertes ; pods ; cofferdam dans les superstructures (dessous et autour piscine..) - caisses sous plafond de ballast ; traverse à eau de mer ; cofferdam ou mailles sèches ; pu</i>
- Intervention déclarée au responsable de zone	X	
- Intervention soumise à autorisation (permis de travail)		X
- Conditions générales de sécurité OK (accès - éclairage – aération – électricité.....)	X	X
- Signaler la zone (Pancarte annexe 4)	X	X
- Vérification de la salubrité de l'air		X
- Port détecteur O ₂	X	X
- Fermeture après séquence de travaux (entrave -...)- évacuation des énergies	X	
- Fermeture après travaux (évacuation des énergies)		X
- Verifier salubrité zone avant livraison / fermeture	X	X
- Si travaux en solitaire	X	
. Posséder un moyen de communication sinon, le responsable de travaux est présent dans la zone et s'informe	X	
. Etre en liaison avec une personne à l'extérieur		X
Cas des fermetures "définitives " :		
. Une personne interdit l'accès pendant la visite avant fermeture	X	X
. Fermer sous le contrôle de la personne ayant visité la zone		

Focus Risque Majeur

RISQUE ELECTRIQUE



Vous pouvez le voir aussi

[Lien vers la vidéo](#)

**Vérifier
régulièrement
le bon état
électrique de
votre outillage.**

**N'utiliser jamais
un outil réparé
avec du ruban
adhésif.**



**Les armoires
électriques doivent
en permanence
rester fermées.**

**Vous ne devez
jamais intervenir
sur les installations
électriques qu'elles
soient provisoires
ou fixes.**

**Les
interventions
sur ces
installations
sont réservées
aux personnes
habilitées.**

Vous pouvez le voir aussi



Photo 1



Photo 2

Photo 3



Photo 4



Photo 5

Des évènements nous le rappellent

Accident survenu le 07/07/2021 sur le C34

- Lors de la mise en ordre finale de la sous-station 8, nécessité de couper des sur-longueurs de câbles (câbles manchonnés et déclarés hors service).
- Lors de la coupure du câble, un flash électrique s'est produit, brûlant gravement l'électricien à la main et au bras gauche ainsi qu'au pouce droit. Le superviseur a également été projeté en arrière.
- *Causes : câble réputé hors tension mais alimenté par un branchement en parallèle*



Des évènements nous le rappellent

Incident survenu le 25/05/2023 à 14h sur le M34

- En coupant un câble électrique de raccordement d'une cabine, un électricien a vu un arc électrique se former entre le câble et la pince qu'il utilisait.
- L'électricien portait ses EPI, il utilisait de l'outillage isolant, il n'a pas été électrisé.

Les EPI, dernière parade... mais leur utilisation permet de réduire les conséquences!



Pince (impact de l'arc visible)

Nos Règles qui Sauvent

RÈGLE QUI SAUVE | RISQUE ÉLECTRIQUE



POUR QUE CHACUN D'ENTRE NOUS RENTRE CHEZ SOI EN BONNE SANTÉ

CHANTIERS
DE L'ATLANTIQUE

Nos Règles qui Sauvent

Je ne travaille jamais sous tensionRègles générales :**Je vérifie l'état de mon outillage avant de m'en servir :**

- Etat général (bon état, carter non fissuré, ...)
- Câbles d'alimentation (câbles dénudés ou réparés à l'aide de scotch **interdits**)
- Si présente, état de la batterie (impacts, gonflement, ...)

Tout tableau électrique doit être fermé en permanence.**Je ne réarme jamais un disjoncteur sans y être autorisé et sans avoir analysé la cause de son déclenchement.****J'évite d'utiliser des multiprises et si j'en utilise, je m'assure de leur capacité de puissance.****Je débranche mes appareils électriques à la fin de mon poste (bouilloires, cafetières, chargeurs, ...) ou je coupe l'alimentation de ma multiprise.**

Nos Règles qui Sauvent

Je ne travaille jamais sous tension

Electriciens :

- **Tout câble à bord est considéré comme étant sous tension.**
(dès phase d'alimentation en électricité de l'ouvrage)
- Je porte les EPI et l'outillage adaptés à l'opération que j'effectue.
- Je ne rentre jamais dans un local électrique sans y être habilité et autorisé.
- Je ne réalise jamais d'opération d'ordre électrique sans y être habilité et autorisé.
- Je réalise systématiquement une vérification d'une absence de tension avant travaux d'ordre électrique.

Pour aller plus loin :

- SEC1-HSE014,
- SEC2-HSE005, SEC2-HSE012,
- SEC3-HSE012, SEC3-HSE033-34-35-36,
- IN1127, IN1287, SEC5-HSE012



9 Règles qui Sauvent



6 risques
majeurs

9 règles à
connaître
et faire
percoler
sur le
terrain !

**POUR QUE CHACUN D'ENTRE NOUS
RENTRE CHEZ SOI EN BONNE SANTÉ**